

**Appui à la mise en œuvre
De la stratégie de développement
(PAMO III)**

DOSSIER D'APPEL D'OFFRE : GIZ – PAMO III

Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration d'un guide didactique

Dossier d'Appel d'Offre N° 7000025993_GIZ-NIGER

Appui à la mise en œuvre De la stratégie de développement (PAMO III)

I. Contexte et justification

Le projet PAMO, financé par la coopération allemande et mis en œuvre par la GIZ, vise l'amélioration de la participation citoyenne dans le processus du développement au Niger. Convaincu que le développement économique durable repose sur la pleine implication de toutes les forces vives de la nation, y compris les acteurs économiques locaux, l'État a modernisé son arsenal juridique à travers deux instruments clés : la loi portant régime des Contrats de Partenariat Public-Privé (PPP) et le Code des Investissements (CDI). Conçus comme de véritables leviers de politique économique, ces outils visent à encourager les investissements productifs, renforcer la compétitivité du secteur privé, stimuler la transformation locale des ressources et générer des emplois durables.

Cependant, lors des récents ateliers de renforcement des capacités menés conjointement par l'Agence Nigérienne pour la Promotion des Investissements Privés et des Projets Stratégiques (ANPIPS), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger (CCIN) et le Patronat, en partenariat avec le PAMO/GIZ, à Maradi, Agadez et Tahoua, un double constat majeur a été établi :

- Les opérateurs du secteur privé ne connaissent pas encore les nouveaux avantages incitatifs mis à leur disposition par l'État.
- Le jargon purement juridique et textuel de ces lois reste difficilement accessible et complexe pour la majorité des acteurs économiques.

La pleine efficacité de ces incitations reposant sur leur appropriation par l'écosystème économique, il est devenu indispensable de briser ces barrières pour garantir une démarche inclusive et participative.

C'est dans cette perspective que l'ANPIPS, avec l'appui technique et financier le PAMO/GIZ, initie l'élaboration d'un guide de mise en œuvre des outils de promotion des investissements, notamment un guide PPP. Ce manuel d'orientation sera rédigé dans un langage simple, clair et vulgarisé, afin de faciliter la compréhension globale, de maximiser l'impact de ces réformes et de fluidifier durablement les échanges entre l'Agence le secteur public et les opérateurs privés.

II. Objectif

**Appui à la mise en œuvre
De la stratégie de développement
(PAMO III)**

L'objectif principal de cette mission est de concevoir et de mettre à la disposition des acteurs économiques (administrations publiques, collectivités territoriales, partenaires financiers et secteur privé) un guide didactique unique, pragmatique et accessible. Ce manuel devra favoriser une compréhension commune, fluidifier les procédures opérationnelles et garantir une appropriation optimale des outils de promotion des investissements.

III. Objectifs Spécifiques

De manière spécifique, le Cabinet devra exécuter les tâches suivantes :

- Volet Partenariats Public-Privé (PPP) : Doter les acteurs économiques des repères méthodologiques nécessaires pour identifier, préparer, évaluer et réaliser les projets de contrats PPP, dans le strict respect de la législation en vigueur au Niger et de l'UEMOA.
- Volet Code des Investissements (CDI) : Clarifier, simplifier et vulgariser les conditions d'éligibilité, la cartographie des avantages accordés par l'État, ainsi que les circuits d'approbation administrative auprès du guichet unique de l'ANPIPS.
- Volet Institutionnel & Climat des Affaires : Formaliser la gouvernance des échanges et définir des protocoles clairs de collaboration entre l'ANPIPS, le secteur public et le secteur privé, afin de maximiser l'impact des investissements productifs.

IV. Résultats attendus/ Livrables

Au terme de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- Un guide didactique, structuré et validé par l'ensemble des parties prenantes, combinant de manière distincte les procédures PPP et les mécanismes d'incitation du CDI.
- Des fiches de procédure de type "pas-à-pas", des diagrammes de flux décisionnels et des check-lists d'éligibilité sont annexés pour faciliter le parcours de l'investisseur.
- Une cartographie fonctionnelle des circuits d'échanges (Secteur Public - ANPIPS - Secteur Privé) est établie pour accélérer le traitement des dossiers d'investissement.

Appui à la mise en œuvre De la stratégie de développement (PAMO III)

V. Tâches du cabinet

Le cabinet devra structurer sa démarche autour de trois (3) phases méthodologiques essentielles :

Phase 1 : Cadrage et revue documentaire

- Conduite d'une analyse approfondie de la loi PPP, du Code des Investissements et de leurs décrets d'application respectifs ainsi que d'autres sources pertinentes.
- Entretiens de cadrage avec les structures techniques compétentes (ex. la Direction Générale de l'ANPIPS, etc.), les ministères clés sectoriels, les faitières des opérateurs économiques et certains opérateurs économiques champions.
- Etablir un benchmarking sur les guides similaires dans les pays francophones.
- Production d'un rapport de cadrage incluant la table des matières détaillée du futur guide.

Phase 2 : Rédaction et conception du Guide

- Rédaction du contenu technique dans un style didactique, fluide et accessible aux non-juristes. Il doit déterminer les différentes étapes et les parties prenantes dans la conduite des PPP. Aussi, devrait-il aviser sur les risques y afférents.
- Intégration de cas d'école ou d'exemples types pour illustrer le montage d'un projet PPP ou une demande d'agrément au CDI.
- Proposition d'un format visuel attractif et lisible (infographies, schémas de processus).

Phase 3 : Validation et Finalisation

- Animation d'un atelier technique de pré-validation en présence des cadres de l'ANPIPS et de représentants des secteurs public et privé.
- Transmission de la version finale du document intégration des amendements formulés lors de l'atelier à la GIZ.
- Rapport final de la mission à la GIZ.

VI. Profil du cabinet recherché

Le Cabinet retenu devra mobiliser deux (02) experts clés :

Expert 1 : Chef de mission – Juriste ou Expert en Partenariats Public-Privé (PPP)

**Appui à la mise en œuvre
De la stratégie de développement
(PAMO III)**

- **Diplôme** : Minimum Bac+5 en en Administration publique, Droit des affaires, Droit public, Économie, ou gestion des projets.
- **Expérience** :
 - Au moins 15 ans d'expérience générale dans le conseil juridique ou l'assistance technique aux administrations et aux entreprises ;
 - 15 ans dans le domaine des stratégies de développement ou la conduite des études de faisabilités des projets.
- **Expertise spécifique** :
 - Disposer d'une expérience avérée d'au moins 10 ans dans le domaine du PPP et/ou la conduite de projets PPP ;
 - Justifier d'au moins trois (03) références d'envergure dans le montage, l'analyse ou la régulation de projets PPP en Afrique de l'Ouest, une expérience spécifique au Niger est un atout majeur ;
 - Avoir une bonne connaissance du contexte socio-économique et administratif du Niger ;
 - Connaitre les questions de développement du Niger ;
 - Justifier d'une excellente compétence d'organisation.

Expert 2 : Économiste ou Expert en Fiscalité des Investissements

- **Diplôme** : Minimum Bac+5 en Économie, Fiscalité, Finances publiques, ou gestion des investissements.
- **Expérience** : Au moins 10 ans d'expérience générale dans l'appui aux administrations publiques et/ou entreprises.
- **Expertise spécifique** :
 - Être un spécialiste en matière d'investissements publics ;
 - Avoir une expérience avérée d'au moins de 10 dans la conduite et/gestion de projets PPP ;
 - Justifier au moins une expérience pratique dans l'élaboration d'un guide PPP et/ou la préparation, la mise en œuvre et le suivi de projets structurants d'envergure nationale ;
 - Expérience éprouvée dans l'évaluation de projets industriels ou commerciaux ;
 - Excellente maîtrise des Codes des Investissements et des régimes douaniers/fiscaux incitatifs de la zone UEMOA.

VII. Durée et public cible

Appui à la mise en œuvre De la stratégie de développement (PAMO III)

La durée totale de la prestation est estimée à **33 jours ouvrés de travail effectif (jours-homme)**, répartis sur une période maximale de **deux (02) mois** à compter de la date de signature du contrat.

Le tableau ci-dessous présente la répartition indicative des délais par livrable :

Phases de la prestation	Livrables attendus	Délais d'exécution (indicatifs)
Phase 1 Cadrage	: Note de cadrage méthodologique + Table des matières détaillée du guide	5 jours ouvrés
Phase 2 Rédaction	: Version provisoire du guide de mise en œuvre (PPP + CDI)	20 jours ouvrés
Phase 3 Validation	: Rapport d'atelier de validation + Version finale du guide intégrant les amendements	8 jours ouvrés

VIII- Offre par Soumissionnaire

L'offre se présente en un (01) seul lot.

Le soumissionnaire supportera tous les frais liés à la préparation et à la remise de son offre et la GIZ ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les payer, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

IX- Langue de l'Offre

Tous les documents concernant l'offre seront rédigés en langue française.

X- Documents constitutifs de l'Offre

L'Offre présentée par le soumissionnaire comprendra une offre Administrative et technique en un seul fichier (1) et une offre financière (2) dans un autre fichier.

A. Composition de l'offre Administrative et Technique : (critères d'éligibilités)

L'offre administrative et technique sont composées de documents ci-après :

**Appui à la mise en œuvre
De la stratégie de développement
(PAMO III)**

-
- La copie légalisée du numéro d'identification Fiscal (NIF)
 - La copie légalisée du registre du commerce et du crédit Mobilier (RCCM)
 - La copie légalisée de l'attestation de Régularisation Fiscale (ARF)
 - La preuve de l'exécution de prestations similaires (au moins une (01) attestations de bonne exécution).
 - Pour la composition de l'offre Technique voir le point **VI : Profil du cabinet recherché**

NB : les documents constituant l'offre administrative ont tous un caractère éliminatoire. Le manque d'une seule pièce rend l'offre inéligible.

B. Composition de l'offre financière :

L'offre financière contient le devis quantitatif chiffré, avec les différents totaux ; il doit être vérifié arithmétiquement et le total général doit être conforme au montant indiqué dans l'offre.

Toute offre n'ayant pas satisfait aux conditions ci-dessus énumérées et qui n'est pas conforme au canevas sera déclarée non-conforme et rejetée.

. Monnaie de l'Offre

Les prix unitaires et totaux seront libellés par le soumissionnaire en franc CFA.

XI. Validité des Offres

Les offres resteront valides **pendant une période de 90 jours calendaire.**

XII. Mode de présentation de l'Offre

Les soumissionnaires présenteront trois (03) offres, à savoir **l'offre administrative et technique en un seul fichier (1) et l'offre financière dans un autre fichier (2), les deux fichiers différents annexé dans un même mail.**

**Appui à la mise en œuvre
De la stratégie de développement
(PAMO III)**

-
- **Fichier 1 ou Dossier 1 : Offre Administrative et technique.**
 - **Fichier 2 ou Dossier 2 : Offre Financière.**

Ces deux fichiers ou dossiers doivent être envoyés dans un seul mail à l'adresse suivante : NE_Quotation@giz.de au plus tard **le vendredi 06 novembre 2026 à 23h59mn heure locale du Niger**

Les fichiers dépassant 15 Mo doivent être envoyés sous formes compressées ZIP, ou par files transfert ([Cryptshare \(giz.de\)](https://cryptshare.giz.de)) en précisant le mot de passe ou code d'ouverture dans le mail d'envoi de vos offres.

NB : Veuillez bien vouloir noter l'objet de la prestation avec le numéro :

Dossier N° 7000025993 Recrutement d'un cabinet pour la rédaction d'un guide didactique.

Toute offre dont l'objet et/ou le numéro ne sont pas correctement inscrits dans l'objet de mail, ne sera pas identifiable et ne sera donc pas ouverte.

XIII. Adresse, Lieu et Date de remise des Offres

XIII.1 Adresse / Lieu

Les offres administratives et financières doit être envoyée par mail à l'adresse suivante : NE_Quotation@giz.de

Objet du mail : Dossier N° 7000025993 Recrutement d'un cabinet pour la rédaction d'un guide didactique

XIII.2 Date de remise des offres.

Votre offre doit être envoyée par mail **au plus tard le vendredi 06 novembre 2026 à 23h59mn heure locale du Niger**

Appui à la mise en œuvre
De la stratégie de développement
(PAMO III)

XIV. Examen des Offres

XIV.1 Avant d'effectuer l'évaluation détaillée des offres, la GIZ vérifiera que chaque offre :

- a) est conforme aux conditions requises par les documents d'appel d'offres, particulièrement aux spécifications techniques ;
- b) est complète surtout en ce qui concerne les pièces administratives et fiscales
- c) Présente toute information que la GIZ peut exiger.

XIV.2 Si une offre n'est pas conforme, elle sera rejetée par la GIZ et ne pourra pas, par la suite, devenir conforme par une correction ou un retrait de la divergence ou de la réserve qui la rende non conforme.

XIV.3 Ensuite, toutes les offres complètes et enregistrées conformément aux règles de ce DAO seront examinées selon les critères des points 6 et 10.

XIV.4 La GIZ n'est pas tenue d'accepter l'offre la plus basse ou toute autre offre ; elle n'est pas non plus tenue responsable des dépenses ou des pertes susceptibles d'être supportées par un Soumissionnaire pendant la préparation de son offre ou tenue de les rembourser.

XV. Correction des Erreurs

XV.1 Les offres dont on a déterminé qu'elles sont conformes seront vérifiées par la GIZ pour en rectifier les erreurs de calcul. Les erreurs seront corrigées par la GIZ comme suit :

- a) Lorsqu'il y a une différence entre le montant en chiffres et celui en lettres, le montant en lettres fera foi ; et
- b) Lorsqu'il y a une différence entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire cité fera foi, à moins que la GIZ estime qu'il s'agit d'une erreur grossière de virgule dans le prix unitaire, auquel cas le total tel qu'il est présenté prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.

XV.2 Le montant figurant dans l'offre sera rectifié par la GIZ conformément à la procédure susmentionnée pour la correction des erreurs et, avec l'accord du soumissionnaire, sera réputé engager le soumissionnaire. Si le soumissionnaire n'accepte pas le montant corrigé, son offre sera rejetée.

**Appui à la mise en œuvre
De la stratégie de développement
(PAMO III)**

XVI. Canevas de l'offre financière.

Désignation	Nombre de jours	Total
Honoraires cabinet	33	
Frais de transport	1(forfait)	
TOTAL Général		

Le canevas de l'offre financière est à respecter strictement. Le non-respect de ce canevas est un critère éliminatoire, car l'offre sera déclarée incomplète, ou non conforme.

XVII. Corruption et manœuvres frauduleuses

La GIZ requiert des emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses apports financiers) ainsi que des soumissionnaires/fournisseurs/entreprises prenant part aux marchés qu'elle finance, d'observer les normes d'éthique les plus élevées lors de la passation et de l'exécution de ces marchés. A cet effet, la GIZ :

Définit comme suit les termes :

- **"corruption"** signifie le fait d'offrir, de donner, d'agréer ou de solliciter toute chose ayant une valeur dans le but d'influencer l'action d'un responsable dans le processus de passation et d'exécution du marché ; et
- **"manœuvres frauduleuses"** signifient une présentation inexacte des faits dans le but d'influencer le processus de passation ou d'exécution du marché au détriment de l'emprunteur, et incluent la collusion entre soumissionnaires (avant ou après la soumission des offres) en vue de fixer les prix des offres à des niveaux artificiellement non concurrentiels et de priver l'emprunteur des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;

Rejettera toute proposition d'attribution du marché qui lui sera proposée ou qu'il aura approuvé sur la base d'informations incomplètes, inexactes ou fallacieuses fournies par l'emprunteur, ou s'il est établi, par décision d'un tribunal, ou à la suite d'une mission spéciale d'audit que le marché a été attribué à la suite de pratiques irrégulières. Dans

**Appui à la mise en œuvre
De la stratégie de développement
(PAMO III)**

ce cas, le soumissionnaire peut également se voir interdire toute participation aux projets financés par la GIZ.

Pour des questions de compréhension du présent DAO, veuillez envoyer un courriel à l'adresse : **procurement.niger@giz.de** au plus tard le 02 novembre 2026 à 15 Heure locale du Niger. Dépassé cette date et heure, vos questions de compréhensions n'auront pas de réponses.

NB : Les offres incomplètes ou arrivées après ces dates et heures (le vendredi 06 novembre 2026 à 23h59mn heure locale du Niger) ne seront pas prises en considération.

La GIZ Niger se réserve le droit, de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent Avis d'Appel d'Offres.